

VariDur Liquide

Numero d'article: 111029 / 111033

Buehler GmbH

D-40599 Düsseldorf



Date d'émission: 12.11.2010, Révision: 12.11.2010

Page 1 / 5

1 Identification de la substance / préparation et de la société**VariDur Liquide****Numero d'article: 111029 / 111033****Utilisation:**

voir la désignation de produit

Utilisation identifiée:

aucun

Mode d'action:

Voir l'information de produit.

Société:

Buehler GmbH
 In der Steele 2
 D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
 Téléphone: 0800.89.73.71
 Téléfax: 0800.88.05.27
 Site internet: www.buehler.fr
 E-mail: info@buehler.fr

Téléphone en cas d'urgence:

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

Compétent:

Schroeder@chemiebuero.de

2 Dangers possibles**Dangers physico-chimiques:**

Voir le chapitre 10.

Autres dangers:

aucun

Symbole de danger:

Irritant

Phrases-R:

R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 Composition / Informations sur les composants

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	Tétrahydrofurfuryle-2-méthacrylate
	CAS: 2455-24-5, EINECS/ELINCS: 219-529-5 EU-INDEX: ECB-Nr.:
	GHS/CLP: - EEC: Xi, R36/37/38
20 - < 40	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
	CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3 EU-INDEX: 607-125-00-5 ECB-Nr.:
	GHS/CLP: - EEC: Xi, R36-43
2,5 - < 10	Bisméthacrylate de 1,6-hexanediyole
	CAS: 6606-59-3, EINECS/ELINCS: 229-551-7 EU-INDEX: ECB-Nr.:
	GHS/CLP: - EEC: Xi-N, R36/37/38-51/53
0,1 - < 1	N,N-diméthyl-p-toluidine
	CAS: 99-97-8, EINECS/ELINCS: 202-805-4 EU-INDEX: 612-056-00-9 ECB-Nr.:
	GHS/CLP: Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3, H331, H311, H301, H373, H412 EEC: T, R23/24/25-33-52/53

Commentaire relatif aux composants:

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Indications générales:	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation:	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané:	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion:	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Indications pour le médecin:	Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié:	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié:	Jet d'eau.
Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:	Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes:	Veiller à assurer une aération suffisante. Sol très glissant suite au déversement du produit.
Mesures de protection de l'environnement:	Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Procédé de nettoyage:	Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7 Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sécurité:	Aucune mesure particulière si utilisation appropriée. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:	Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun:	Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage:	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques:	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Composants possédants une valeur limite d'exposition: (FR)	non applicable
Protection respiratoire:	non applicable
Protection des mains:	Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection des yeux:	Lunettes de protection.
Protection corporelle:	non applicable
Mesures générales de protection:	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Protéger la peau en appliquant une pommade.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement:	non déterminé

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat:	liquide
Couleur:	variable
Odeur:	caractéristique
Valeur du pH:	non applicable
Valeur du pH [1%]:	non applicable
Point d'ébullition [°C]:	178
Point d' éclair [°C]:	91
Température d'inflammation [°C]:	non déterminé
Limite inférieure d'explosion:	non déterminé
Limite supérieure d'explosion:	non déterminé
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur [kPa]:	0,01 (20°C)
Densité [g/ml]:	1,033 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]:	non déterminé
Viscosité:	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non applicable
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Point de fusion [°C]:	non déterminé
Auto-inflammation [°C]:	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]:	non déterminé

10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses:	Réagit au contact des peroxydes et d'autres substances formant des radicaux.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:	non déterminé
Toxicité dermale aiguë:	non déterminé
Toxicité aiguë par inhalation:	non déterminé
Irritation oculaire:	non déterminé
Irritation primaire cutanée:	non déterminé
Sensibilisation:	non déterminé
Toxicité sub-aiguë:	non déterminé
Toxicité chronique:	non déterminé
Mutagénèse:	non déterminé
Toxicité sur la reproduction:	non déterminé
Cancérogénèse:	non déterminé
Expérience issue de la pratique:	aucun
Remarques générales:	Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

Toxicité sur poissons:	non déterminé
Toxicité sur daphnies:	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration:	non déterminé
Toxicité sur bactéries:	non déterminé
Biodégradabilité:	non déterminé
DCO:	non déterminé
DBO 5:	non déterminé
AOX-remarque:	Pas de réaction dangereuse connue.
2006/11/CE:	oui
Indications générales:	Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.


13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:	Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Emballage non nettoyé:	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	080409*

14 Informations relatives au transport

Classification selon ADR:	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Classification selon IMDG:	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Classification selon IATA:	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

15 Informations relatives à la réglementation

Scénario d'exposition:	non déterminé
Rapport sur la sécurité chimique:	non déterminé
Classification:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires.
Symbole de danger:	 Irritant
Contient:	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
Phrases-R:	R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases-S:	S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux. S 35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. S 37: Porter des gants appropriés.
Caractéristique particulière:	aucun
PRESCRIPTIONS DE CEE:	1967/548 (2008/58, 30. ATP/ 31. ATP); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/EWG (2008/47/EG
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT:	ADR (2009); IMDG-Code (34. Amdt.); IATA-DGR (2010).
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.
Authorisation, TITRE VII:	non applicable
Restrictions, TITRE VIII:	non applicable

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03):	R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 36: Irritant pour les yeux. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R 33: Danger d'effets cumulatifs. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger (Chapitre 03):	H331 Toxique par inhalation. H311 Toxique par contact cutané. H301 Toxique en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Observer les restrictions d'emploi:	oui
VOC (1999/13/CE):	non applicable

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®